

Informations de base:**Comparaison des prix de l'énergie dans différents pays de l'OCDE**

- Sommaire:**
1. Généralités
 2. Prix et tarifs de l'électricité
 3. Prix de l'essence et du diesel
 4. Prix du mazout « extra-léger »
 5. Prix du gaz naturel
 6. Pour en savoir plus

1. Généralités

Le prix des agents énergétiques se compose du **prix de base**, des **taxes et redevances énergétiques** et de la **taxe sur la valeur ajoutée**. Dans le cas idéal, le prix de base reflète la disponibilité de l'agent énergétique et le coût moyen de l'énergie dans le pays concerné. Le produit des impôts, des taxes et des redevances est considéré comme un complément de recettes assuré pour l'Etat (p. ex. l'impôt sur les huiles minérales) ou prélevé dans un but incitatif dans le cadre d'une politique économique ou environnementale (p. ex. la taxe sur le CO₂). La TVA est calculée sur la base du prix de base augmenté des taxes et redevances. Elle est toutefois restituée en grande partie aux entreprises grâce à la déduction de l'impôt préalable.

Le **prix de l'énergie sans taxe ni redevance** (prix ex-taxe) varie déjà d'un facteur 2 à 4 entre pays. Les différences sont particulièrement marquées pour les énergies de réseau que sont l'électricité et le gaz, alors qu'elles sont faibles pour les produits pétroliers. Un kilowattheure d'électricité vendue aux ménages coûte par exemple moins de 10 ct. en Norvège et plus de 35 ct. au Japon, avant impôt. Pour 100 litres de mazout, une entreprise table sur un prix de base de moins de 20 francs aux Etats-Unis et de plus de 40 francs en Norvège ou au Japon.

Les **taxes et redevances** énergétiques subissent également de fortes variations d'un pays à l'autre. Un kilowattheure d'électricité destiné aux ménages est taxé de plus de 15 ct. en Norvège et au Danemark et d'environ 1 ct. au Luxembourg, au Portugal et aux Etats-Unis. La Grande-Bretagne prélève environ 1 fr. 50 par litre d'essence, contre moins de 20 ct. pour les Etats-Unis. Le mazout à usage industriel n'est pas imposé aux Etats-Unis, tandis qu'il l'est en Italie à raison de 64 ct. par litre. En général, les taxes et redevances sont nettement plus basses pour l'industrie que pour les ménages et les carburants sont imposés assez lourdement dans tous les pays.

Le **prix** des différents **agents énergétiques** varie d'un pays à l'autre. Le Japon et le Danemark figurent systématiquement en tête de liste. Dans les autres pays scandinaves, Norvège, Suède et Finlande, le prix du carburant est élevé. Dans les pays méridionaux Italie, Grèce et Portugal, c'est en revanche le mazout qui est relativement cher. Les Etats-Unis et le Luxembourg figurent toujours au bas de l'échelle.

Les graphiques suivants fournissent les prix effectifs, convertis en francs suisses. Ils tiennent compte des données les plus récentes. Comme les données sont disponibles à des degrés divers et pour éviter des distorsions dans les comparaisons, les prix de base correspondent aux moyennes annuelles de 1998. Pour les taxes, les données de 1999 ont été utilisées partout où cela était possible.

2. Prix (tarifs) de l'électricité

Prix (tarifs) et redevances: **Electricité destinée aux ménages**

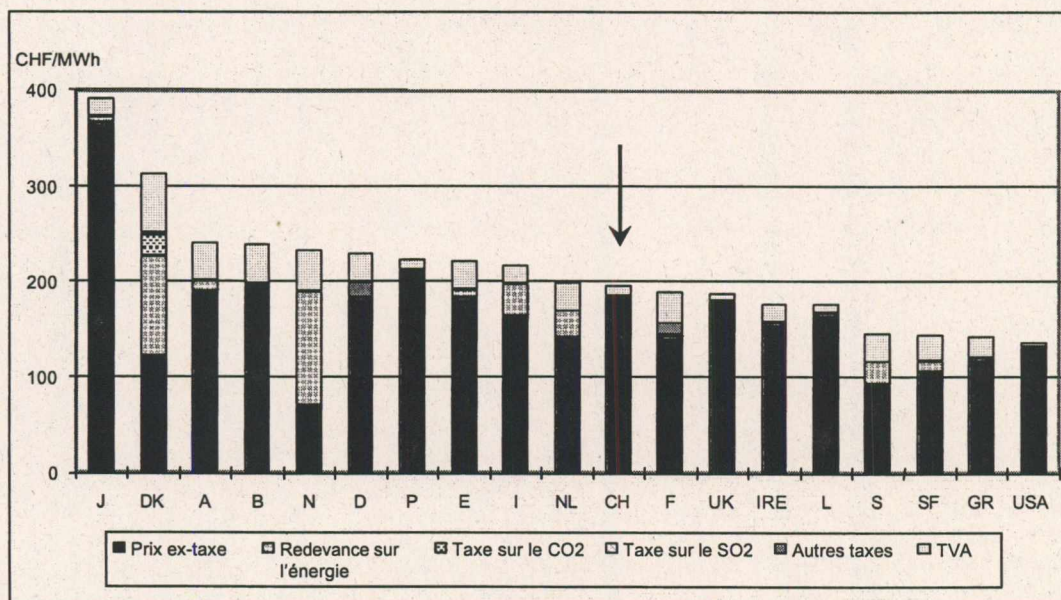


Figure 1 Prix, taxes et redevances appliqués à l'électricité destinée aux ménages, dans différents pays, à la fin des années 90

En comparaison internationale, la Suisse se caractérise par de l'électricité à bas prix pour les ménages et relativement chère pour l'industrie. Toutefois, dans le cas de l'industrie, ce sont les tarifs publiés qui figurent dans le graphique pour la Suisse. Les prix appliqués aux clients bénéficiant d'un gros contrat ou d'un contrat spécial sont inconnus. Ils sont certainement bien plus bas. Les réductions de prix et les rabais consentis aux gros consommateurs industriels à la suite de l'ouverture du marché de l'électricité ne sont pas pris en compte. Sont compris dans les tarifs les redevances hydrauliques, les taxes et redevances spéciales, les prestations préférentielles et les

impôts sur les sociétés. Selon une enquête commandée par l'industrie de l'électricité, les taxes et redevances annuelles se montent à quelque 500 millions de francs par année (redevances hydrauliques, taxes, redevances et impôts: 410 millions; contribution aux infrastructures: 40 millions; retour ou indemnités de renoncement au droit de retour: 50 millions). La redevance hydraulique correspond au prix de la matière première énergie hydraulique. Selon les données des cantons de montagne, elle vaut environ 1,7 ct./kWh. Il ne faut pas oublier qu'un tiers seulement des taxes et redevances a une motivation politique. Les deux tiers restants sont des taxes et redevances « usuelles » comme les impôts, la rémunération du capital propre ou les prestations librement consenties. La Suisse ne connaît pas de redevances sur l'électricité telles que certains pays en prélèvent.

Prix (tarifs) et redevances: **Electricité destinée à l'industrie (selon tarifs)**

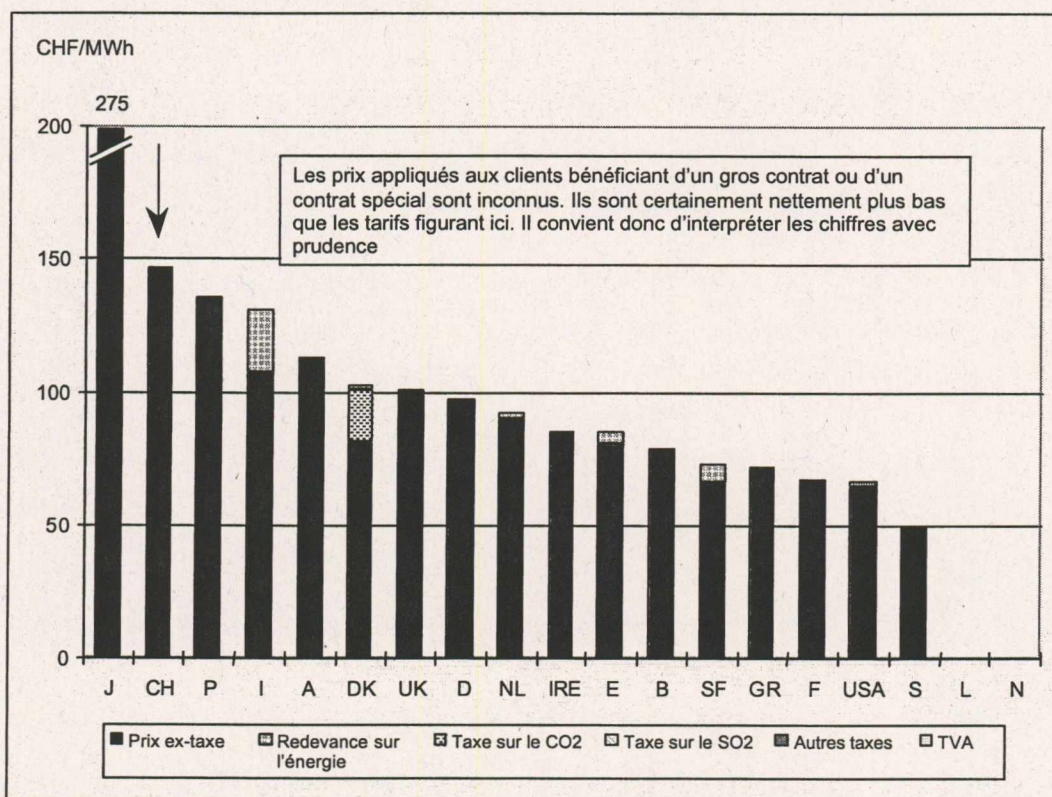


Figure 2 Prix, taxes et redevances appliqués à l'électricité destinée à l'industrie, dans différents pays, à la fin des années 90

3. Prix de l'essence et du diesel

Prix et redevances: Essence sans plomb destinée aux transports

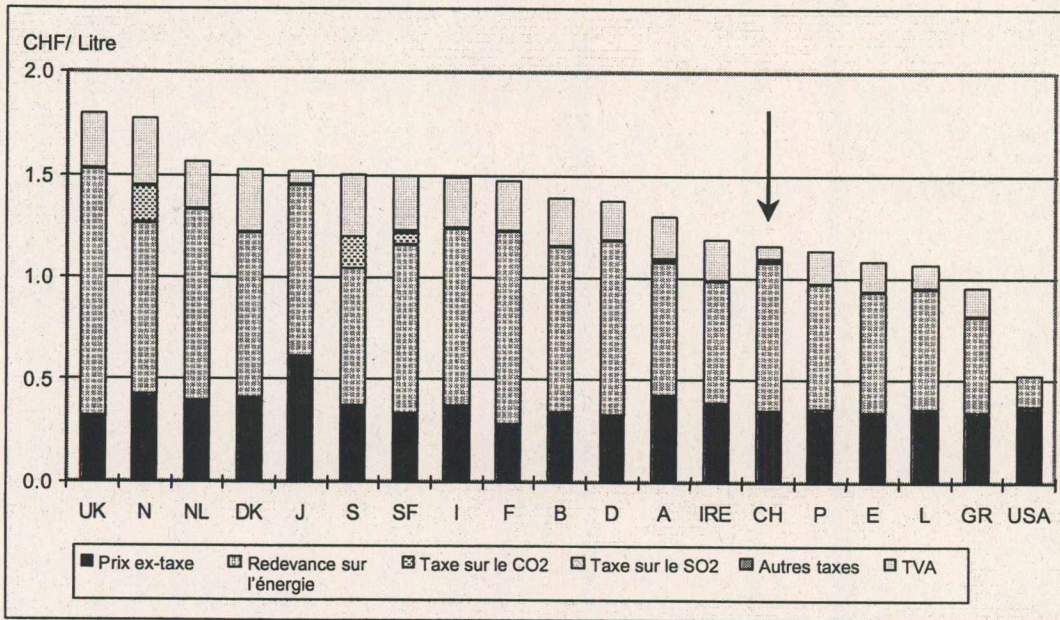


Figure 3 Prix, taxes et redevances appliqués à l'essence, dans différents pays, à la fin des années 90

Le prix de l'essence est relativement bas en Suisse, que l'on tienne compte ou non des taxes et redevances. C'est l'inverse pour le diesel.

Prix et redevances: Diesel destiné aux transports

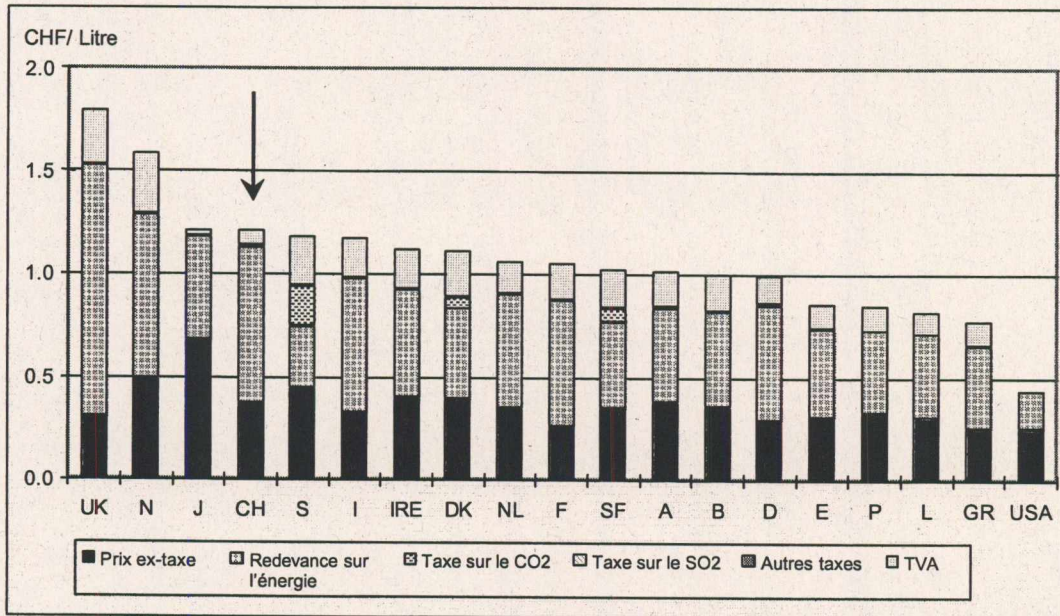


Figure 4 Prix, taxes et redevances appliqués au diesel, dans différents pays, à la fin des années 90

La Grande-Bretagne et la Norvège figurent dans le quart supérieur des pays comparés, la Grèce, le Portugal, l'Espagne et le Luxembourg dans le quart inférieur. Les Etats-Unis pratiquent de loin les prix les plus bas.

4. Prix du mazout « extra-léger »

Prix et redevances: **Mazout « extra-léger » destiné aux ménages**

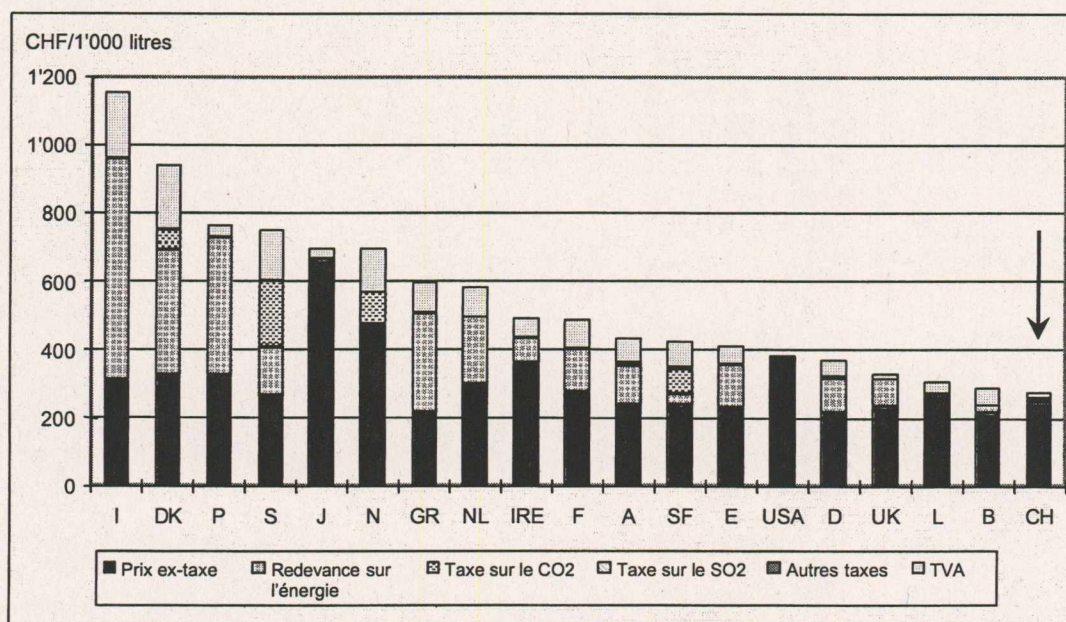


Figure 5 Prix, taxes et redevances appliqués au mazout destiné aux ménages, dans différents pays, à la fin des années 90

Pour le mazout, les ménages suisses bénéficient des prix les plus bas de tous les pays examinés.

Les prix appliqués à l'industrie sont inférieurs aux Etats-Unis seulement. La Suisse prélève les redevances les plus basses après les Etats-Unis sur le mazout « extra-léger ». Le prix de base correspond à la moyenne des autres pays. Les prix varient fortement d'un pays à l'autre, principalement en fonction des taux d'imposition.

Prix et redevances: Mazout « extra-léger » destiné à l'industrie

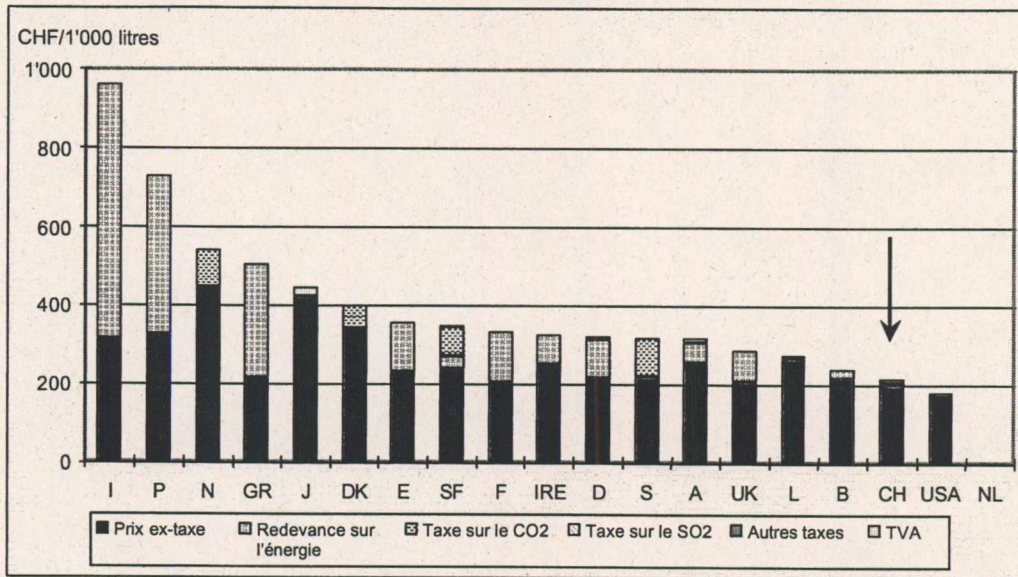


Figure 6 Prix, taxes et redevances appliqués au mazout destiné à l'industrie, dans différents pays, à la fin des années 90

5. Prix (tarifs) du gaz naturel

(10 Gcal = 11'630 kWh)

Prix (tarifs) et redevances: Gaz destiné aux ménages

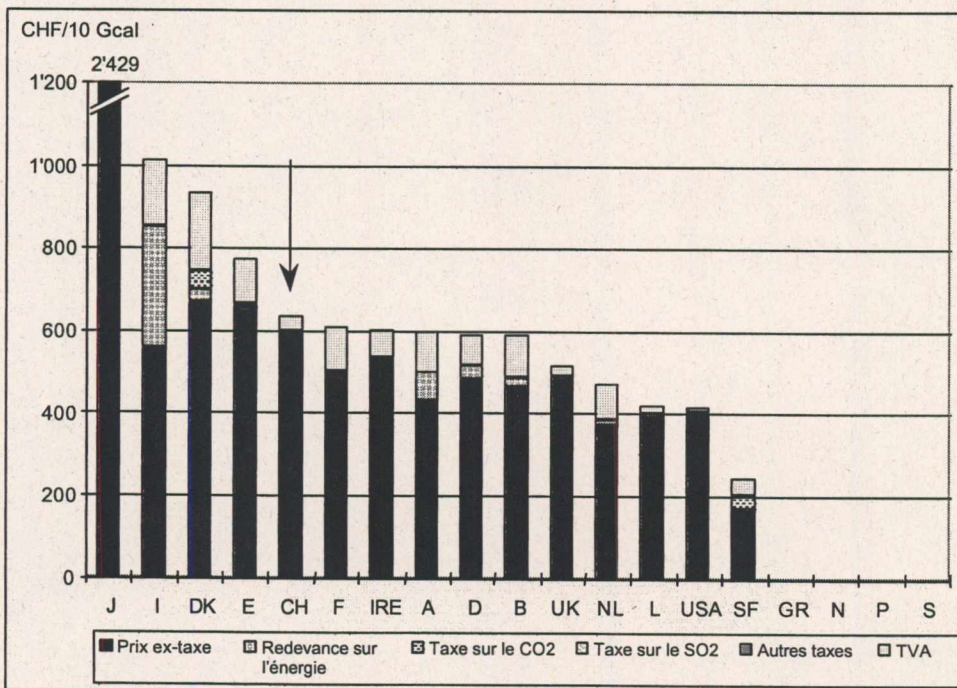


Figure 7 Prix, taxes et redevances appliqués au gaz destiné aux ménages, dans différents pays, à la fin des années 90

Les tarifs pratiqués en Suisse pour le gaz figurent parmi les plus élevés. Si le Japon, l'Espagne, l'Italie et le Danemark connaissent des prix plus élevés pour les ménages, seul le Japon pratique des prix plus élevés pour l'industrie. La cause en réside plutôt dans les prix de base, élevés, que dans leur imposition. Cependant, comme dans le cas de l'électricité, les tarifs industriels publiés semblent ne pas refléter la réalité des prix effectivement payés.

Prix (tarifs) et redevances: **Gaz destiné à l'industrie**

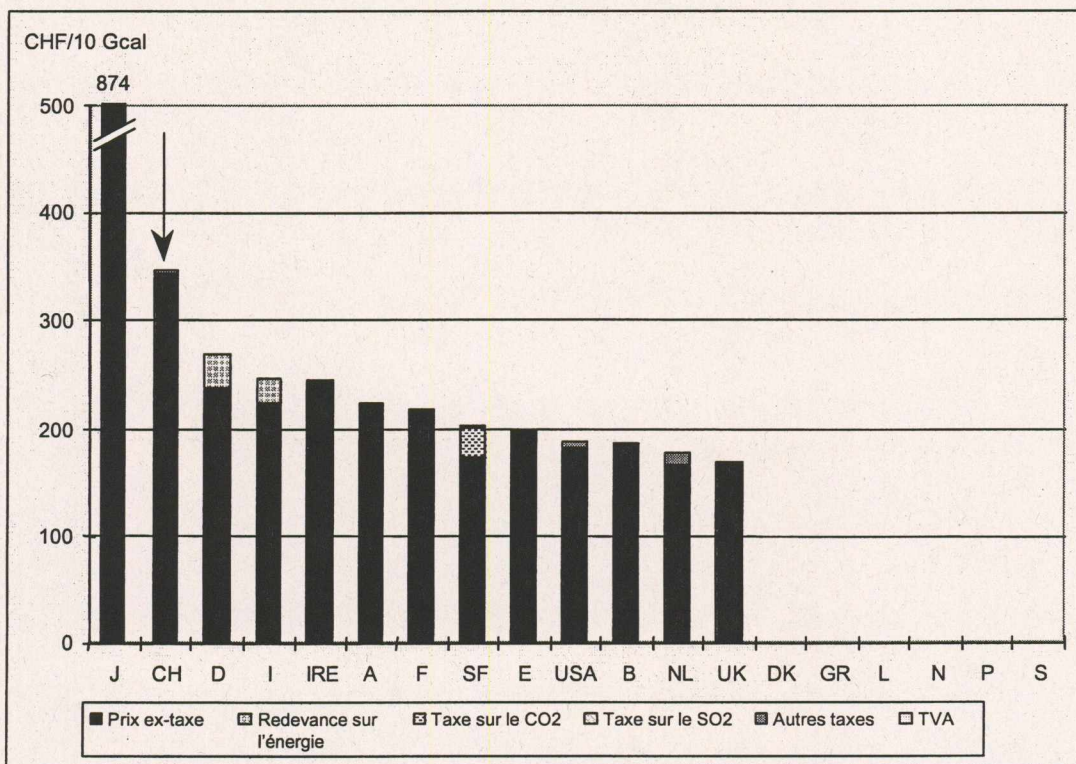


Figure 8 Prix, taxes et redevances appliqués au gaz destiné à l'industrie, dans différents pays, à la fin des années 90

6. Pour en savoir plus

- Pascal Previdoli, Office fédéral de l'énergie (OFEN), Monbijoustrasse 74, 3003 Berne
Tél. 031/322 56 05
- Martin Beck, Office fédéral de l'énergie (OFEN), Monbijoustrasse 74, 3003 Berne
Tél. 031/322 56 29

Informations de base

Les redevances énergétiques à motivation écologique en Europe

- Sommaire:**
1. **Redevances énergétiques classiques et redevances à motivation écologique**
 2. **Redevances existantes et prévues dans divers pays**
 3. **Pour en savoir plus**

1. Redevances énergétiques classiques et redevances à motivation écologique

L'imposition de l'énergie varie d'un pays à l'autre. Il y a longtemps que les agents énergétiques sont grevés de **redevances fiscales** comme l'impôt sur les huiles minérales ou la taxe sur la valeur ajoutée. Ces recettes fiscales font partie des recettes ordinaires des Etats.

De nouvelles **redevances**, motivées par des considérations d'ordre **écologique**, s'y sont ajoutées récemment dans différents pays. En font notamment partie les redevances incitatives sur l'énergie, ainsi que les taxes sur le CO₂, sur le soufre, sur l'azote et contre les pollutions par les hydrocarbures. Plusieurs pays prévoient d'introduire prochainement de telles redevances ou de majorer celles qui existent déjà. Une imposition plus lourde de la consommation d'énergie devrait permettre de la restreindre et de limiter les atteintes nuisibles à l'environnement et au climat. Il est prévu que les nouvelles redevances servent essentiellement à réduire les cotisations pour les assurances sociales et les impôts. Les énergies renouvelables sont exemptées de redevances, voire encouragées plus fortement.

Les secteurs tributaires d'importantes quantités d'énergie dont la compétitivité serait fortement handicapée par les redevances en sont exemptés de diverses manières dans tous les pays. Les réglementations spéciales ou exceptionnelles à ce propos sont si nombreuses et variées qu'il est difficile de procéder à une comparaison entre pays.

La plupart des pays disposent de projets de **modulation plus fine des redevances** existantes. C'est ainsi qu'en Norvège, la taxe sur le CO₂ devrait être étendue à tous les secteurs, ainsi qu'au trafic aérien et maritime. Le Danemark, l'Italie, la France et l'Allemagne veulent augmenter continuellement leurs redevances énergétiques. En Allemagne, le prix du carburant sera par exemple majoré chaque année jusqu'en 2003 de cinq centimes par litre. La Belgique et la Grande-Bretagne veulent introduire de **nouvelles redevances**. Cette dernière prévoit pour 2001 une taxe sur le CO₂ qui affectera la consommation d'énergie à but industriel. Son produit sera intégralement restitué au travers des assurances sociales.

2. Redevances existantes et prévues dans divers pays

Pays	Redevances	Utilisation des fonds					Observations
		Caisses de l'Etat	Assurances sociales	Autres impôts	Encouragement	Autres	
Danemark	Redevance énergétique, taxes sur le CO ₂ , sur les NO _x et sur le soufre	x	x	x	x		Recettes: env. 2,3 % du produit intérieur brut
Allemagne	Impôt sur les huiles minérales, mesures de prévoyance pour l'approvisionnement énergétique et impôt écologique	x	x				Cotisations aux assurances sociales réduites: 1999 - 0,8%; 2003 - 1,8 %. Renchér. annuel jusqu'en 2003: 5 ct./l (carburants) et 0,4 ct./kWh (électricité)
France	Impôts sur l'énergie et sur les rejets	x		x			Financement de la réduction du temps de travail à 35 heures/semaine
Grande-Bretagne	Redevances sur les carburants et (dès 2001) sur le CO ₂	x	x		x		La redevance sur les carburants augmente de 6 % par année
Suède	Redevance énergétique, taxes sur le CO ₂ , sur les NO _x et sur le soufre	x		x		x	Recettes: presque 3 % du produit intérieur brut
Finlande	Redevance énergétique, taxes sur le CO ₂ , contre les pollutions par les hydrocarbures et pour une réserve en cas d'urgence	x			x	x	
Norvège	Redevance énergétique, taxes sur le CO ₂ et sur le soufre	x	x	x			Montant des taxes revu chaque année (Parlement)
Pays-Bas	Impôt sur les huiles minérales, redevance énergétique et taxe sur le CO ₂	x	x	x			Recettes: env. 2,9 % du produit intérieur brut
Belgique	Impôt sur les huiles minérales et redevance énergétique	x					Introduction annoncée d'une taxe sur le CO ₂
Italie	Impôt sur les huiles min., redevance énergétique, taxes sur le CO ₂ , sur les NO _x et sur le soufre	x	x		x	x	Taxation relativement élevée
Autriche	Impôts sur les huiles minérales, sur l'énergie et pour la prévention des risques	x				x	Evolution incertaine (nouveau gouvernement)
Suisse	Impôt sur les huiles minérales, taxe sur le soufre, redevances hydrauliques Redevances sur l'énergie (max. 2 ct./kWh)	X		X		X	Eventuellement taxe sur le CO ₂ dès 2004 Taxation relativement faible

Le **Danemark** connaît une redevance énergétique, ainsi que des taxes sur le CO₂, sur les NO_x et sur le soufre. Les prix sont relativement élevés en comparaison internationale. Grâce à des subventions et à la diminution des cotisations aux assurances sociales, l'industrie est somme toute très peu pénalisée. L'expérience montre que la consommation d'énergie a diminué, tandis que les exportations de technologies de l'environnement et la diffusion des installations à couplage chaleur-force ont augmenté.

La « réforme fiscale écologique » se poursuit en **Allemagne** depuis avril 1999. Les impôts augmentent chaque année, jusqu'en 2003, de 5 centimes par litre de carburant et de 0,4 centime par kWh d'électricité. Il est prévu que le produit de la redevance énergétique serve à réduire les cotisations aux assurances sociales. Les industries grosses consommatrices d'énergie bénéficient de taux préférentiels. Leur imposition maximale est limitée.

La **France** a regroupé plusieurs impôts écologiques dans une redevance unique, la « Taxe générale sur les activités polluantes », et augmenté les taxes existantes. Les redevances énergétiques devront être relevées cette année pour financer la réduction du temps de travail à 35 heures par semaine. Un impôt sur l'énergie pour les gros consommateurs est en discussion.

Augmentée de 6 % par année, la taxe sur les carburants est très élevée en **Grande-Bretagne** par rapport aux autres pays. En revanche la TVA sur le mazout destiné à l'usage privé ne représente qu'un tiers du taux usuel. Une taxe sur le CO₂ sera introduite dans l'industrie en 2001. Son produit sera intégralement restitué au travers des assurances sociales. Les entreprises qui améliorent leur efficacité dans le domaine énergétique bénéficient de rabais.

La **Suède** prélève une redevance énergétique, ainsi que des taxes sur le CO₂, sur le soufre et sur les NO_x. Si la première est de nature fiscale, les autres sont liées à la politique environnementale. Cette imposition, relativement élevée en comparaison internationale, a permis de réduire les rejets de CO₂ de 2 à 3 %. En valeur absolue cependant, ils augmentent toujours. La production de soufre et d'azote s'est trouvée sensiblement diminuée.

La **Finlande** prélève une taxe sur le CO₂ ainsi qu'une redevance additionnelle sur l'électricité. Les produits pétroliers sont en outre affectés d'une redevance contre les pollutions par les hydrocarbures. Le renchérissement est fort pour les carburants et modéré pour les autres produits pétroliers. Lorsque ce système a été introduit en 1997, les taux de l'impôt sur le revenu ont été réduits afin que l'imposition totale ne change pas. Les entreprises tributaires d'importantes quantités d'énergie bénéficient de rabais.

La **Norvège** connaît une redevance énergétique, ainsi que des redevances sur le CO₂ et sur le soufre. L'essentiel des recettes est intégré dans le budget de l'Etat, tandis qu'une partie permet de réduire les cotisations salariales et les impôts sur le revenu. Le Parlement revoit chaque année le montant des redevances et les adapte aux conditions du moment. Les produits pétroliers sont fortement frappés, tandis que l'électricité l'est faiblement.

Outre l'impôt sur les huiles minérales, les **Pays-Bas** connaissent une redevance combinée sur l'énergie et sur le CO₂ ainsi qu'un impôt sur l'énergie pour les petits consommateurs. Ce dernier est intégralement restitué aux entreprises et aux ménages, tandis que les deux premiers alimentent les caisses de l'Etat. Les effets positifs sur l'environnement sont sensibles, bien qu'il existe des réglementations spéciales pour les gros consommateurs et que les taux de taxation soient bas (sauf pour l'impôt sur les huiles minérales).

La **Belgique** prélève un impôt sur les huiles minérales et une redevance énergétique. Les taux sont bas par rapport aux autres pays et l'intégralité des recettes aboutit dans les caisses de l'Etat. Le nouveau gouvernement, en fonction depuis le milieu de 1999, a annoncé l'introduction d'un impôt sur l'énergie et sur le CO₂.

L'**Italie** taxe lourdement les agents énergétiques. La consommation moyenne d'énergie est relativement faible grâce à la douceur du climat méditerranéen et à la taille généralement modeste des véhicules. Sont prélevés un impôt sur les huiles minérales ainsi qu'une redevance énergétique et des redevances sur le CO₂, sur le soufre et sur les NO_x. Les recettes sont réparties entre les caisses de l'Etat, les assurances sociales, la péréquation interrégionale et les mesures environnementales.

Deux formules d'impôts écologiques ont été élaborées en **Autriche** en 1998. Le changement de gouvernement du début de l'an 2000 remet toutefois en question leur introduction. Un impôt sur les huiles minérales et sur l'énergie, à but fiscal, et un impôt pour la prévention des risques sont encore en vigueur.

3. Pour en savoir plus

Pascal Previdoli, Office fédéral de l'énergie (OFEN), Monbijoustrasse 74, 3003 Berne
Tél. 031/322 56 05